

Le président des Etats explique son refus des épaules dénudées

Rappel à l'ordre Le président du Conseil des Etats Raphaël Comte insiste sur l'importance du règlement. Il a d'ailleurs averti deux élus qui ne portaient pas leur veston.



Raphaël Comte a estimé que la tenue de Liliane Maury Pasquier n'était pas convenable car sa robe laissait apparaître des épaules dénudées.

Image: Keystone

Raphaël Comte, le président du Conseil des Etats, assume complètement le rappel à l'ordre effectué auprès de la conseillère aux Etats Liliane Maury-Pasquier. Cette dernière portait lundi dernier une robe qui laissait apparaître des épaules dénudées. Pour le président, cette tenue est contraire au règlement qui stipule que les élus doivent porter «une tenue convenable». Il ne voit rien d'exceptionnel à son rappel à l'ordre. La preuve? Il a fait la même chose avec deux collègues masculins qui avaient tombé la veste.

«Le règlement du Conseil, tel que nous le pratiquons depuis des années, est clair. Pour les hommes, le port du veston, chemise, cravate ou noeud de papillon est obligatoire. Pour les femmes, c'est plus compliqué parce que la panoplie vestimentaire est plus large. Il y a cependant un consensus sur le fait que les épaules doivent être couvertes.»

Tenue affriolante

Quant on lui objecte que les épaules dénudées ne signifient pas forcément une tenue affriolante ou inconvenante, il a cette réponse surprenante. «Une tenue affriolante n'est pas interdite pour autant que les épaules soient couvertes». Il insiste sur l'importance de s'en tenir au règlement. «Nous votons des lois qu'il s'agit de respecter. Nous devons donner l'exemple et respecter notre propre règlement.»

N'est-il pas désuet d'exiger des femmes qu'elles n'aient jamais les épaules nues alors que la société a évolué? Il reconnaît certes qu'il y a une part d'arbitraire. «Mais dans le monde du travail, une tenue correcte est aussi exigée. Ce que nous demandons, n'est ni une tenue de ville, ni une tenue business mais s'apparente à une tenue sport chic».

Burqa pas interdite

Quid de la burqa? Si une élue vient en burqa ou avec un voile islamique qui couvre parfaitement les épaules, le président Comte la laissera-t-elle siéger? «Oui, rien dans le règlement n'interdit les signes religieux». Il relève cependant qu'une femme avec une Burqa ferait le buzz médiatique et se mettrait en marge du Conseil des Etats. «Or un élu veut être écouté de ses pairs pour avoir de l'influence en politique. Sinon il ne sert à rien.»

Par Arthur Grosjean@arthurflash 14.09.2016

Mots-clés

- ▶ Liliane Maury Pasquier
- ▶ Raphaël Comte
- ▶ Conseil des Etats



Des épaules dénudées sèment le trouble aux Etats
Une conseillère aux Etats genevoise a été rappelée à l'ordre à cause de sa robe. Le président justifie ce rigorisme au nom du respect. **Plus...**

Par Arthur Grosjean 14.09.2016

Il n'envisage cependant aucune sanction pour les contrevenants à la tenue vestimentaire réglementaire. «Je ne vais pas envoyer la police pour forcer un conseiller aux Etats à mettre une cravate. Les élus le font depuis 1848.» Il relève que certains trouvent même que le règlement est trop laxiste pour les femmes à qui on devrait imposer le tailleur.

Quant à Raphaël Comte, il n'imagine pas un seul instant tomber la veste en cas de forte chaleur au Conseil des Etats. «En tant que président, ce serait un manque de respect total envers l'institution». (24 heures)

(Créé: 14.09.2016, 16h00)